

## VILLERS-BRETONNEUX

La zone commerciale revue à la baisse

La commission nationale d'aménagement commercial a rejeté le recours de l'entrepreneur belge porteur d'un projet de zone commerciale à Villers-Bretonneux à proximité de l'A29. Celui-ci ne s'avoue pas vaincu et se dit déjà prêt à travailler sur un projet revu à la baisse en terme de surface.

## ÉCONOMIE

## Somme Park va revoir sa copie mais le bras de fer continue

Le projet de zone commerciale à Villers-Bretonneux se heurte à la fois aux refus des autorités compétentes et à l'intransigeance d'Amiens-Métropole.

**R**etoqué deux fois par la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), le projet Somme Park à Villers-Bretonneux a de nouveau été rejeté par la commission nationale. Cette zone commerciale de 26 687 m<sup>2</sup> se composait d'un magasin alimentaire, de plusieurs boutiques spécialisées dans l'équipement de la maison, d'autres spécialisées dans le sport et les loisirs et enfin d'un magasin de jardinage et bricolage.

« Cette décision prouve que nous avons eu raison de nous y opposer », insiste Jean-François Vasseur, vice-président d'Amiens Métropole chargé des dossiers économiques. Amiens qui a joué sur ce dossier sa carte contre la communauté de communes du Val-de-Somme, dont le président Alain Babaut, le maire de Corbie, explique aujourd'hui « être en train de travailler sur un cahier des charges et une réorganisation sur le plan économique ».

De son côté, l'entrepreneur belge Henri Bolsius, qui porte un projet du même genre à Tournai en Belgique, ne s'avoue pas vaincu. Il lui reste des voies de recours. « Ce pro-



Somme Park est le 3<sup>e</sup> projet en lice à Villers-Bretonneux. Le président de la communauté de communes, Alain Babaut, va revoir sa copie. (Photo d'archives)

jet est viable à sa juste mesure et se justifie à cet endroit-là », insiste-t-il. « Aujourd'hui, je travaille à revoir le projet à la baisse en termes de surface commerciale, pour tenir compte des remarques qui ont été faites ». L'investissement s'élevait à 30 M€ pour la création de 300 emplois à la clé. « Mon projet ne s'adresse pas directement aux Amiénois, mais à une zone de chalandise à 20 minutes autour du site ».

Pour la commission nationale, le projet ne participerait pas « à un aménagement harmonieux du territoire et portera atteinte aux commer-

ces de proximité implantés au sein de la zone de chalandise ». Elle considère aussi que le site, excentré, à proximité de l'échangeur de l'A29, « ne sera pas desservi par des transports en commun de façon satisfaisante », que son « empreinte environnementale sera importante » avec 150 000 m<sup>2</sup> de terres agricoles et la circulation automobile engendrée et enfin que « la qualité architecturale ne permet pas une insertion harmonieuse ». Le recours de la société PVBS a donc été rejeté.

ESTELLE THIEBAULT

## 14 PAYS DE CORBIE, BOCAGE, HALLUE

## L'ACTUALITÉ EN FLASH

## VILLERS-BRETONNEUX

« On est loin d'un bras de fer »

Suite à l'article paru samedi 29 juin sur le projet de zone commerciale à Villers-Bretonneux, Alain Babaut, président de la communauté de communes, estime qu'« on est très loin d'un nouveau bras de fer avec Amiens Métropole. En effet, depuis janvier, suite à l'échec de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC), nous avons mis en place au sein du

Grand amiénois (Amiens Métropole plus 11 intercommunalités) une conférence économique dont j'assume la présidence afin d'émettre un avis sur tous les projets proposés sur notre territoire dans le cadre du respect du SCOT. De plus, notre assemblée communautaire a validé le 27 juin dernier le principe de recruter un mandataire pour assurer la promotion de notre zone d'activité commerciale. Dès septembre, celui-ci, associé à notre comité de pilotage, sera chargé d'examiner toute proposition susceptible d'être présentée ultérieurement en conférence économique ».